

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

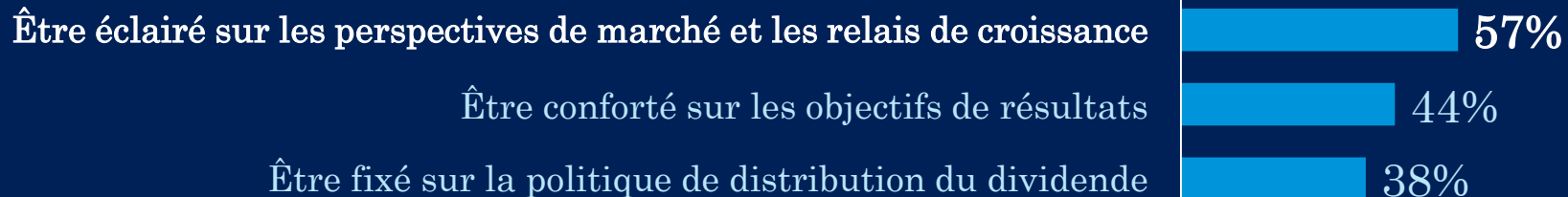


21 mai 2015

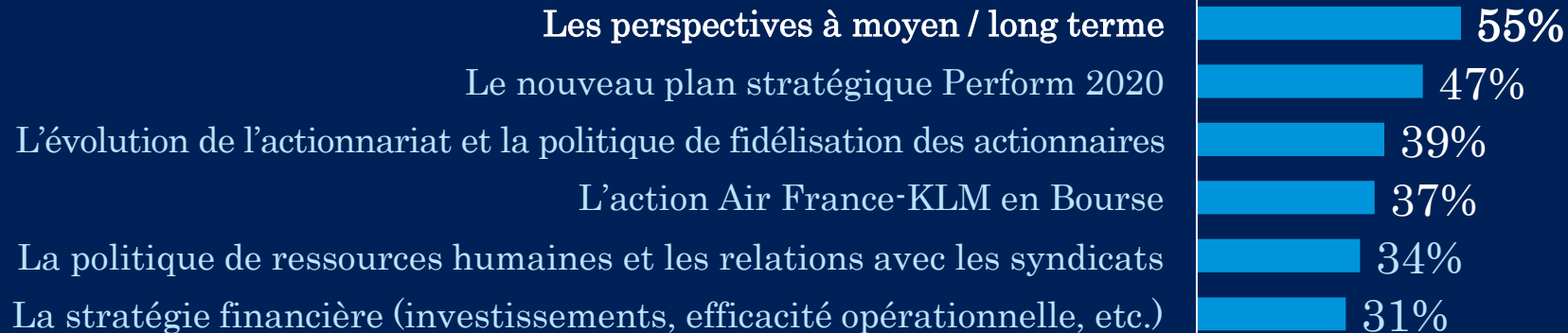
AIRFRANCE KLM

Résultats* de l'enquête pré-Assemblée réalisée auprès des actionnaires

Palmarès des attentes à propos de l'AG d'Air France-KLM

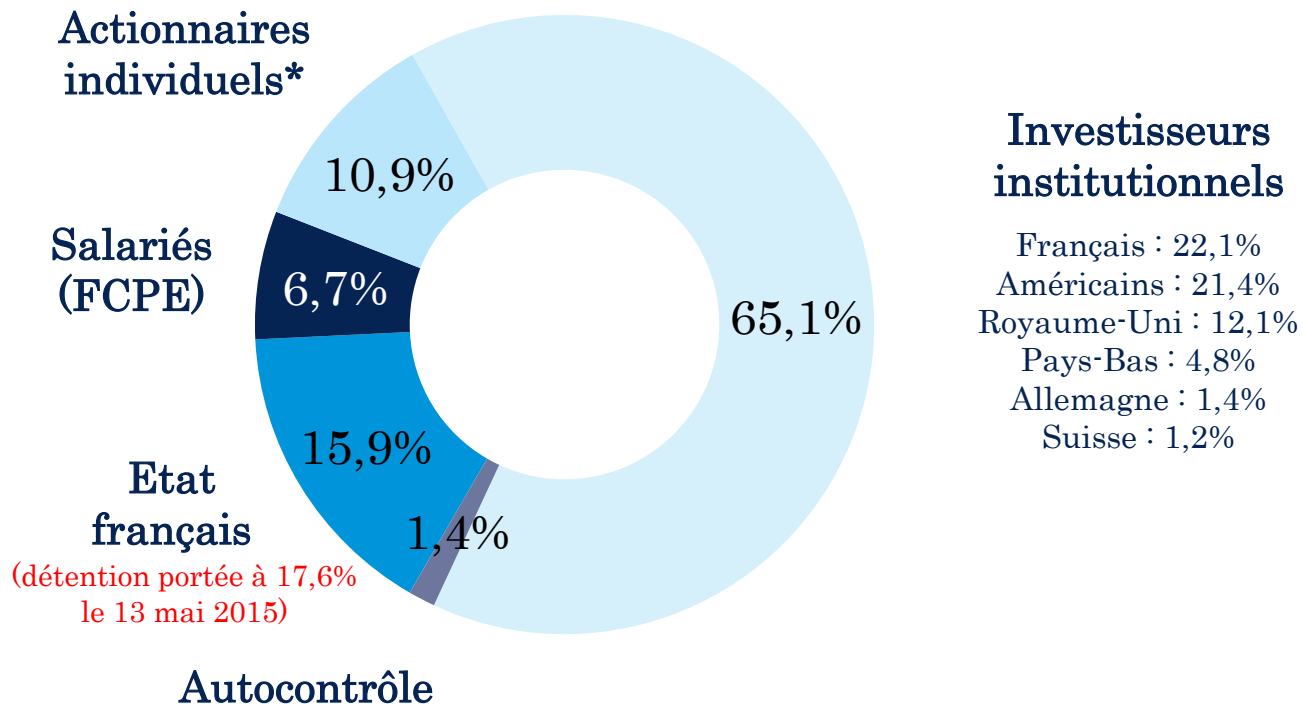


Palmarès des thèmes attendus à l'AG*



Actionnariat du Groupe au 31 mars 2015

Actionnariat au 31 mars 2015



* Au nominatif et/ou détenant plus de 1 000 titres au porteur

Gouvernance



Composition actuelle du Conseil d'administration

Alexandre
de JUNIAC



Peter
HARTMAN



Maryse
AULAGNON*



Isabelle
BOUILLOT*



Régine
BREHIER



Jean-Dominique
COMOLLI



Jean-François
DEHECQ*



Jaap
DE HOOP
SCHEFFER*



Solenne
LEPAGE



Christian
MAGNE



Isabelle
PARIZE*



Louis
JOBARD



Cornelis
J.A. VAN
LEDE*



Leo M.
VAN WIJK

Equilibres au sein du Conseil

- Un Conseil d'administration bi-national
 - ▶ 4 administrateurs néerlandais, soit une proportion de 28,5%

- Une Conseil d'administration féminisé
 - ▶ 5 femmes parmi les administrateurs, soit une proportion de 35,7%

- Une indépendance significative
 - ▶ 6 administrateurs indépendants, soit une proportion de 50%*

Fonctionnement du Conseil d'administration

Réunions du Conseil en 2014

- ▶ 12 réunions avec un taux moyen de présence de 90%

Principaux sujets examinés au cours de l'exercice

- ▶ Examen des comptes intermédiaires et annuels
- ▶ Point régulier sur l'activité et la situation économique du Groupe
- ▶ Suivi du projet industriel et stratégique « Transform 2015 »
- ▶ Projet low cost pan-européen et développement de Transavia
- ▶ Coopération commerciale avec GOL et prise de participation
- ▶ Évolution du modèle de l'activité cargo
- ▶ Évolution de la participation d'Air France dans Amadeus
- ▶ Grève des pilotes Air France
- ▶ Investissements en matière de flotte
- ▶ Point sur la sécurité aérienne
- ▶ Gouvernance du Groupe, nomination et rémunération des principaux dirigeants

A noter

- ▶ Réunion annuelle (juin 2014) dédiée à la stratégie du Groupe avec une attention particulière portée à la stratégie des alliances, au développement des activités low cost, à la croissance de l'activité de maintenance, à l'innovation et au nouveau plan stratégique « Perform 2020 »
- ▶ Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités par un cabinet indépendant (début 2015)

Composition actuelle des Comités du Conseil

COMITÉ D'AUDIT

- Maryse Aulagnon (Présidente)
- Jean-François Dehecq
- Louis Jobard
- Cornelis van Lede
- Solenne Lepage
- Christian Magne

5 réunions en 2014

(taux de présence : 87%)

2 réunions depuis début 2015

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

- Leo van Wijk (Président)
- Isabelle Bouillot
- Jean-Dominique Comolli
- Jaap de Hoop Scheffer
- Christian Magne
- Isabelle Parize

5 réunions en 2014

(taux de présence : 97%)

1 réunion depuis début 2015

COMITÉ DE NOMINATION

- Jean-François Dehecq (Président)
- Jean-Dominique Comolli
- Cornelis van Lede

5 réunions en 2014

(taux de présence : 100%)

3 réunions depuis début 2015

Evolutions récentes dans la composition du Conseil d'administration

27 mars 2014

- ▶ Cooptation de [Mme Parize](#) en remplacement de [Mme Barbizet](#)

20 mai 2014

- ▶ Nomination de [M. Jobard](#) en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires
- ▶ Renouvellement du mandat de [M. Magne](#) en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires

Renouvellement du mandat de M. Alexandre de Juniac pour une durée de quatre ans (résolution 4)



Administrateur

Né le 10 novembre 1962

Président-directeur général d'Air France-KLM
depuis le 1^{er} juillet 2013

Administrateur d'Air France-KLM depuis le 11 janvier 2012

Membre du Conseil de surveillance de Vivendi



Administrateur indépendant

Né le 3 avril 1948

Enseigne la politique internationale et les pratiques diplomatiques au campus de la Haye à l'Université de Leyde (Pays-Bas)

Administrateur d'Air France-KLM depuis le 7 juillet 2011 et membre du Comité de rémunération

Membre du Conseil consultatif international de Royal Ten Cate N.V. et Président du Conseil de surveillance du Rijksmuseum (Pays-Bas)

Autres propositions d'évolution dans la composition du Conseil soumises à l'Assemblée générale

- **Modification des statuts prévoyant les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés conformément à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013**
 - ▶ Désignation d'un administrateur par le Comité de groupe français Air France-KLM dans les 6 mois suivant la modification des statuts par l'Assemblée générale
 - ▶ Durée maximale de son mandat : 2 ans
 - ▶ Dispositif transitoire permettant au groupe de se conformer à la réglementation en vigueur tout en laissant du temps à la concertation

- **Application du régime introduit par l'ordonnance du 20 août 2014 concernant la représentation de l'Etat au sein du conseil d'administration des sociétés à participation publique**
 - ▶ Désignation (directe) par l'Etat de Mme Lepage en qualité de représentant
 - ▶ Nomination par l'Assemblée générale de M. Vieu et de M. Comolli en qualité d'administrateurs représentant l'Etat sur proposition de celui-ci



Représentant de l'Etat au Conseil d'administration (désignée directement par arrêté du 15 mai 2015)

Née le 7 février 1972

Directrice des Participations Transports à l'APE

Administrateur d'Air France-KLM depuis le 21 mars 2013
et membre du Comité d'audit

Nomination de M. Jean Dominique Comolli en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans (résolution 7)



Administrateur représentant l'Etat

Né le 25 avril 1948

Administrateur civil honoraire

Administrateur d'Air France-KLM depuis le 14 décembre 2010
et membre des Comités de nomination et de rémunération

Administrateur de France Télévisions

Nomination de M. Patrick Vieu en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans (résolution 6)



Administrateur représentant l'Etat

Né le 2 décembre 1964

Conseiller du Vice-Président du Conseil général
de l'environnement et du développement durable

Gouvernance



Politique de rémunération



Rémunération de M. Alexandre de Juniac en sa qualité de Président-directeur général



Rémunération fixe annuelle : 600 000 €

Inchangée par rapport à la rémunération allouée en sa qualité de Président-directeur général d'Air France (depuis 2011) puis de Président-directeur général d'Air France-KLM (depuis 2013)



Rémunération variable 2014*

	Répartition de la part variable		Rémunération variable attribuée
	Cible : 80 % de la rémunération fixe	Maximum : 100 % de la rémunération fixe	
Performance absolue Résultat d'exploitation comparé au budget	40%	50%	0%
Performance absolue Free cash flow comparé au budget	20%	25%	0%
Performance qualitative			
<input type="checkbox"/> Satisfaction des passagers (tableau de bord présenté chaque trimestre au Conseil)	20%	25%	15%
<input type="checkbox"/> Performance RSE (mesurée par les indices professionnels)	(les 3 critères étant iso-pondérés)		
<input type="checkbox"/> Progrès dans le processus d'intégration du Groupe			
TOTAL			15%

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Alexandre de Juniac, Président-directeur général (résolution 8)

Éléments de rémunération

Montants soumis au vote

Rémunération fixe	600 000 euros
Rémunération variable	45 000 euros*
Rémunération variable différée	-
Rémunération exceptionnelle	-
Stock-options, actions de performance ou autre élément de rémunération à long terme	-
Jetons de présence	-
Valorisation des avantages de toute nature	-
Indemnités de départ	-
Indemnités de non-concurrence	-
Régime de retraite supplémentaire	-

Rémunération de M. Alexandre de Juniac en sa qualité de Président-directeur général



Rémunération variable 2015

Répartition de la part variable

	Cible : 80 % de la rémunération fixe	Maximum : 100 % de la rémunération fixe
Performance absolue Excédent brut d'exploitation comparé au budget	40%	50%
Performance absolue Free cash flow avant cessions financières comparé au budget	20%	25%
Performance qualitative		
<input type="checkbox"/> Mise en œuvre du plan Perform 2020 (y compris la stratégie de développement : <i>low cost</i> , partenariats long-courrier, maintenance)	8%	10%
<input type="checkbox"/> Satisfaction des passagers	4%	5%
<input type="checkbox"/> Progrès dans le processus d'intégration du Groupe	8%	10%

Autorisation d'augmentation de capital réservée aux salariés (résolution 24)

- ❶ Prix d'émission des actions : moyenne des cours des vingt derniers jours de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%
- ❷ Enveloppe autorisée : 2% du capital social
- ❸ Durée de l'autorisation : 26 mois

Exercice 2014



Chiffres clés : poursuite de l'amélioration des résultats hors grève

	2013 ⁽¹⁾	2014	Variation	2014 hors grève	Variation hors grève
Chiffre d'affaires (mds€)	25,52	24,91	-2,4%	25,40	-0,4%
EBITDA ⁽²⁾ (m€)	1 855	1 589	-266 m	2 014	+159 m
Résultat d'exploitation (m€)	130	-129	-259 m	296	+166 m
Résultat net, part du groupe (m€)	-1 827	-198	+1 629 m		
Résultat net retraité ⁽²⁾ (m€)	-463	-535	-72 m		
Cash flow libre d'exploitation ⁽²⁾ (m€)	530	-164	-694 m		
Dette nette en fin de période ⁽²⁾ (m€)	5 348	5 407	+59 m		

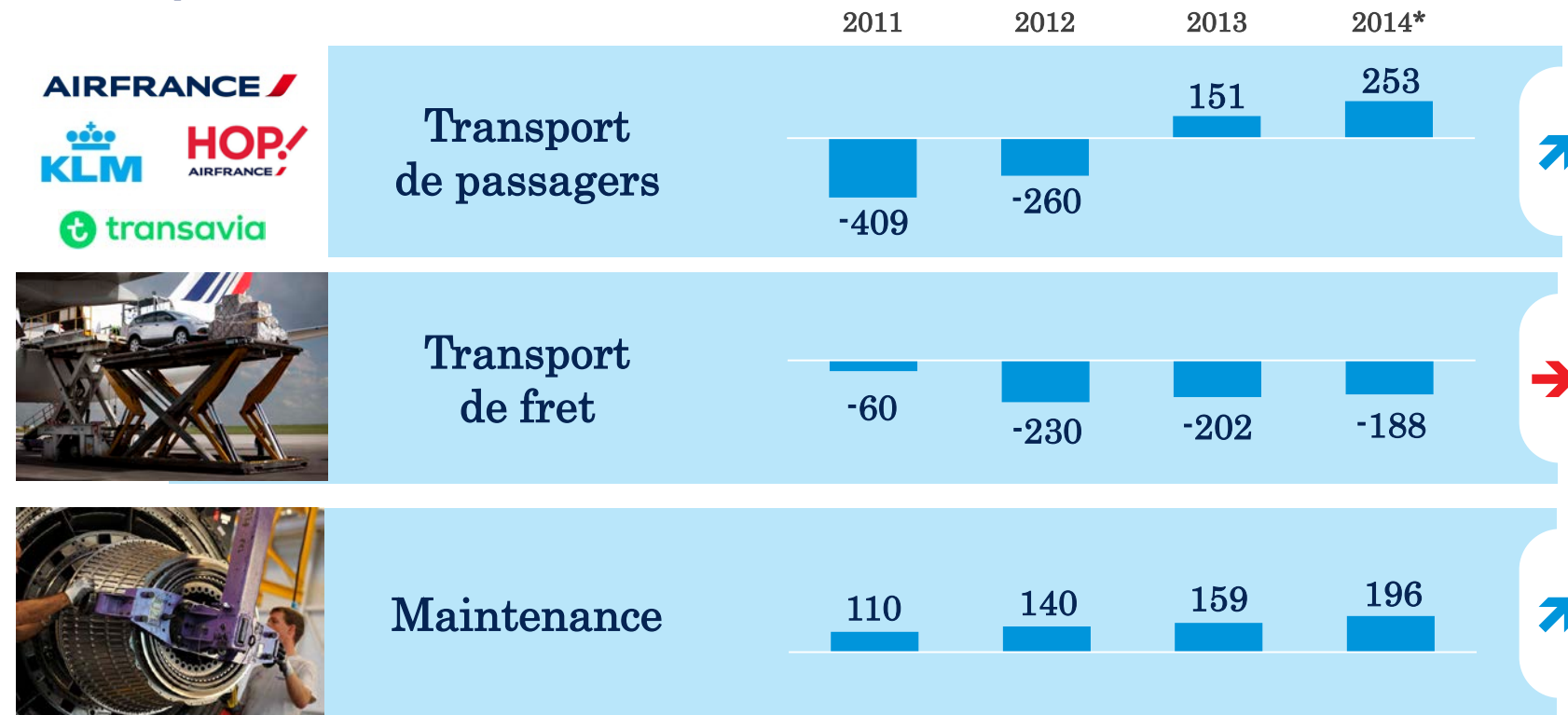
(1) Retraité IAS 19 révisée, CityJet reclassée en activité non poursuivie

(2) Voir définition dans le document de référence

Amélioration de la rentabilité tirée par les activités de transport de passagers et de maintenance

AIRFRANCE **KLM**

Résultat d'exploitation en millions d'euros



* 2014 hors impact de la grève

NB: Transport de passagers : activité Passage + Transavia – Catering et autres activités non présentées ici

Poursuite de l'amélioration de l'activité « Passage réseaux »



20,0 mds€⁽¹⁾

Chiffre d'affaires

289 m€⁽¹⁾

Résultat d'exploitation

77,5 millions

de passagers transportés

487 avions

en exploitation

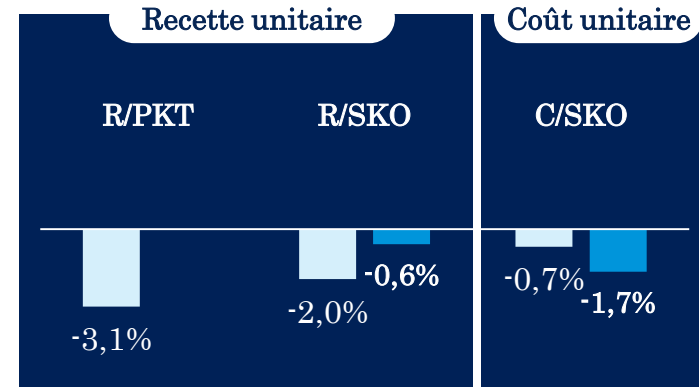
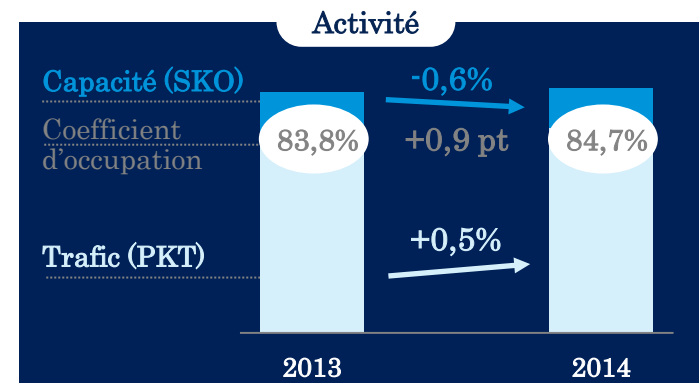
60 000

employés

- **Activité fortement affectée par la grève des pilotes**
 - ▶ Capacité en hausse de 1,0% hors grève
- **Recette unitaire en baisse de 0,6%⁽²⁾**
 - ▶ Long-courrier : une pression concurrentielle accrue à compter du deuxième semestre
 - ▶ Impact positif de la restructuration du moyen-courrier
- **Impact positif de Transform 2015 sur les coûts unitaires, en baisse de 1,7%⁽²⁾**



Résultat d'exploitation en amélioration de 115 m€⁽¹⁾



■ Brute
■ A données comparables

(1) Hors grève
 (2) À données comparables : hors change et impact de la grève des pilotes

Accélération du développement de Transavia en France



1 056 m€

Chiffre d'affaires

-36 m€

Résultat d'exploitation

9,9 millions

de passagers transportés

45 avions

en exploitation

2 300

employés

■ Développement accéléré en France en ligne avec le plan de marche

- ▶ Capacité : +21%
- ▶ Passagers : +23%

■ Stabilité des recettes unitaires

- ▶ Malgré la croissance élevée

■ Repositionnement en cours aux Pays-Bas

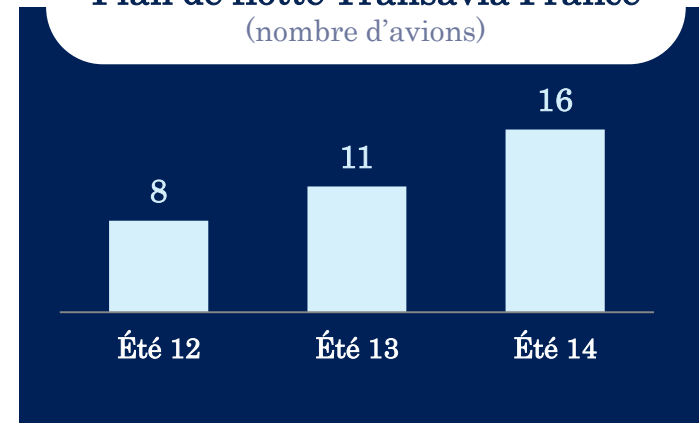
- ▶ Capacité sur vols régulier : +12%
- ▶ Capacité charter : -4%

■ Légère baisse du résultat d'exploitation, en ligne avec le plan de marche

- ▶ Coûts de lancement

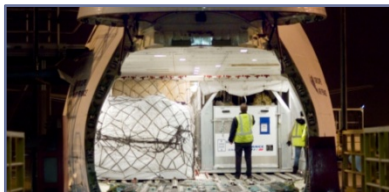
Plan de flotte Transavia France

(nombre d'avions)



En millions d'€	2014	Evolution
Passagers transportés	9,9	+11,4%
Chiffre d'affaires total	1 056	+7,3%
<i>RSKO (cents d'€ par SKO)</i>	4,94	-0,7%
Résultat d'exploitation	-36	-13

Transport de fret : un secteur en reconstruction



2,8 mds€⁽¹⁾

Chiffre d'affaires

-188 m€⁽¹⁾

Résultat d'exploitation

1,3 million

tonnes transportées

14 avions

tout cargo en exploitation

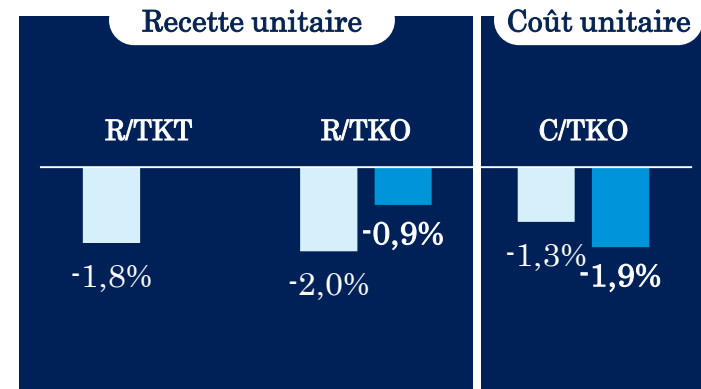
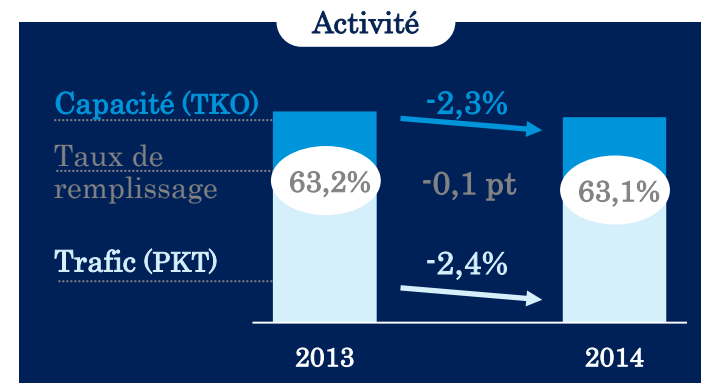
5 400

employés

- **Activité fortement affectée par la grève des pilotes**
 - ▶ Capacité en baisse de 0,9% hors grève
- **Une demande toujours faible**
 - ▶ Recette unitaire : -0,9%⁽²⁾
- **Poursuite de la réduction des capacités tout cargo : -7,8%**
- **Amélioration du résultat d'exploitation grâce à une bonne performance sur les coûts**



Perform 2020 : retrait accéléré de 9 avions tout cargo



■ Brute
■ Hors change

(1) Hors grève
 (2) À données comparables : hors change et impact de la grève des pilotes

Poursuite de la bonne dynamique dans la maintenance



1,2 md€

Chiffre d'affaires externe

+196 m€⁽¹⁾

Résultat d'exploitation

5,9 mds€

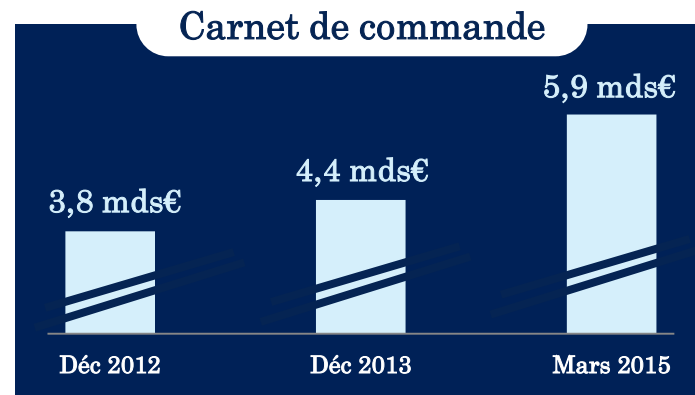
Carnet de commande
au 31 mars 2015

200 clients majeurs

14 100

employés

- Chiffre d'affaires externe : **+3,5%⁽²⁾ en 2014**
 - ▶ Rebond comme attendu du chiffre d'affaires au deuxième semestre
- Niveau record du carnet de commande
- Une activité « dollar », soutenue par l'évolution récente des taux de change
- Résultat d'exploitation en amélioration
 - ▶ Développement continu des activités à meilleure marge
 - ▶ Gains d'efficacité dans le cadre de Transform 2015



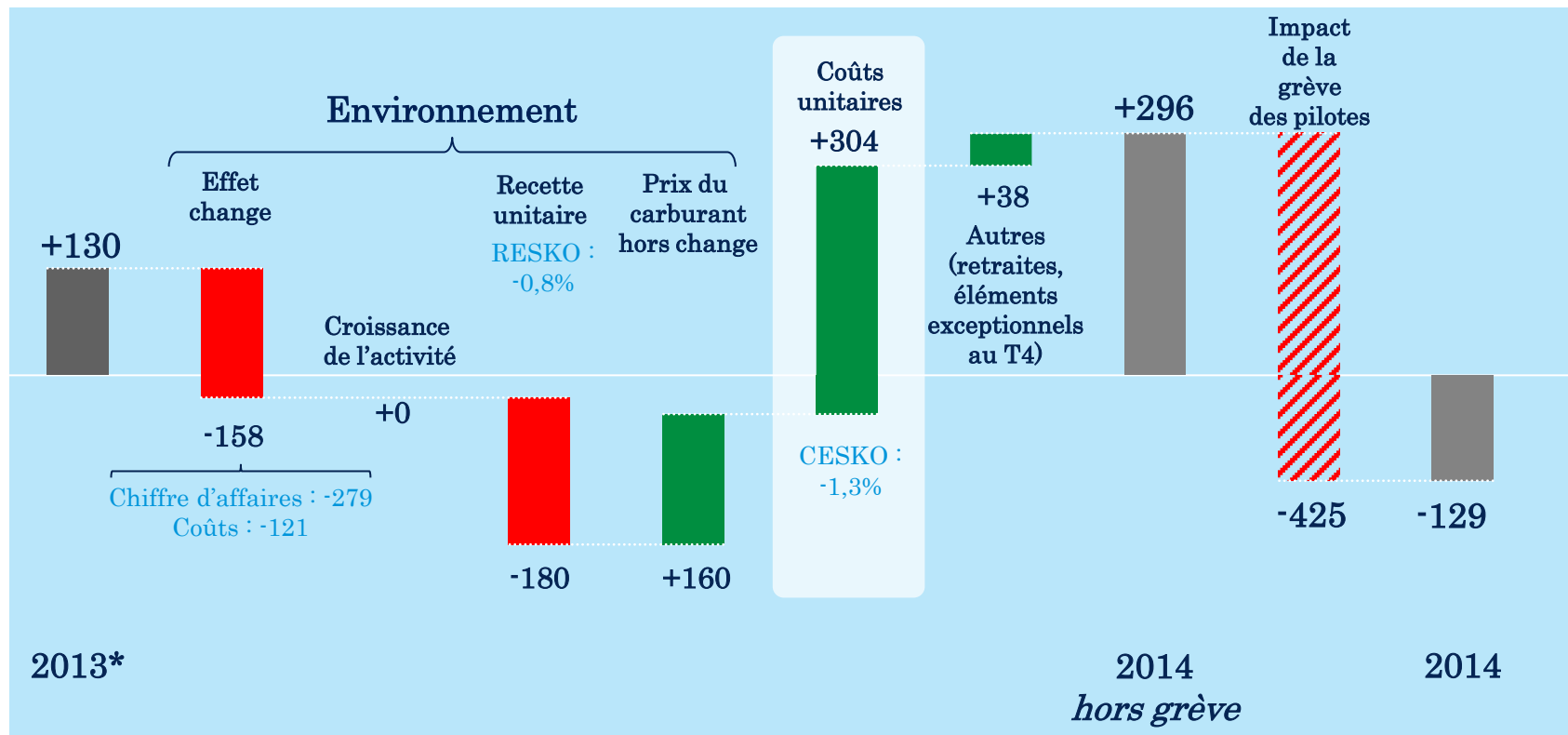
En millions d'€	2014	Evolution
Chiffre d'affaires total	3 392	+3,4%
Chiffre d'affaires externe	1 251	+2,1%
<i>À données comparables⁽²⁾</i>		<i>+3,5%</i>
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	196	+37
<i>Marge d'exploitation</i>	5,8%	<i>+1,0 pt</i>

(1) Hors grève

(2) À données comparables : hors change et impact de la grève des pilotes

Une amélioration du résultat d'exploitation tirée par les coûts

Résultat d'exploitation (en millions d'euros)



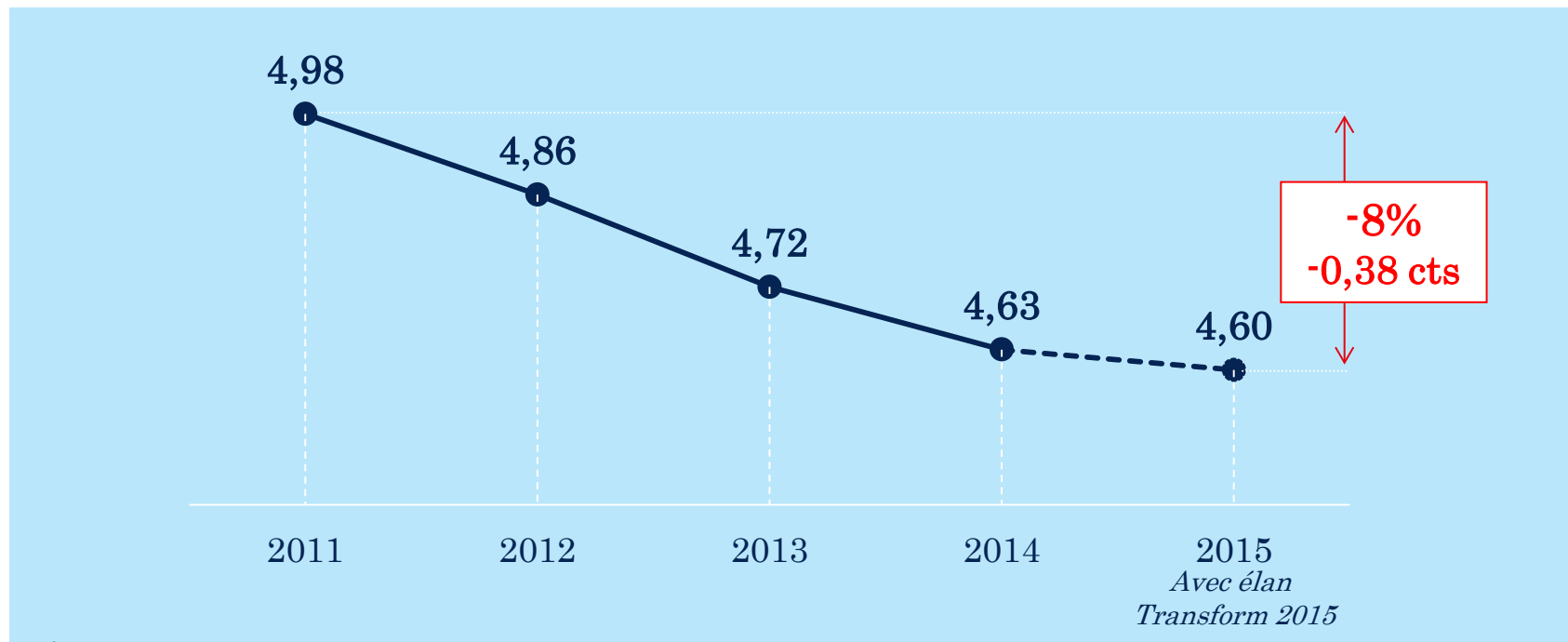
* Retraité IFRIC 21, CityJet reclassée en activité non poursuivie

Bilan financier de Transform 2015



Transform 2015 a rempli les objectifs de réduction des coûts...

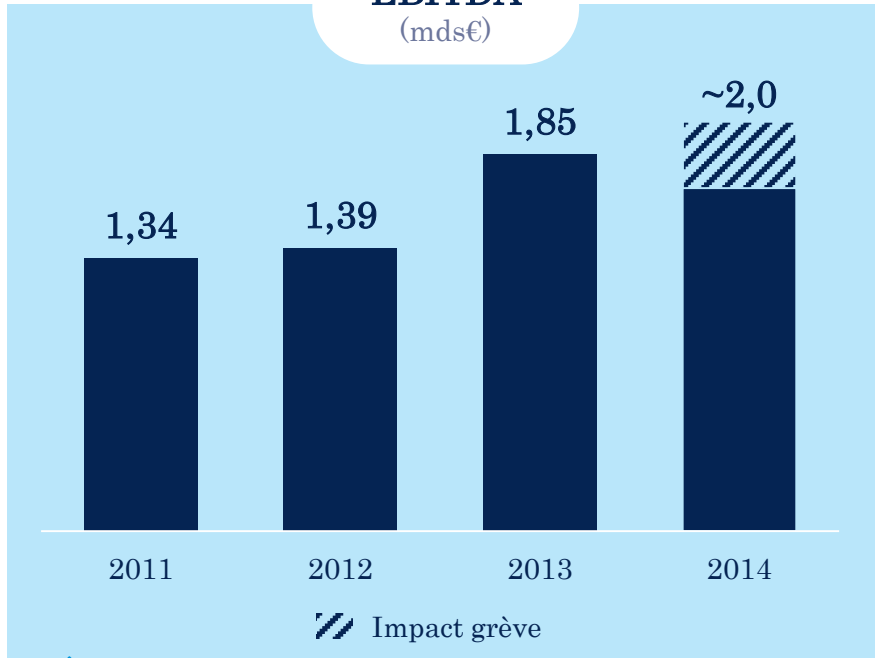
Coût unitaire net hors carburant par ESKO (en centimes d'€, à données comparables)



Réduction des coûts annuels de plus d'un milliard d'euros en 3 ans

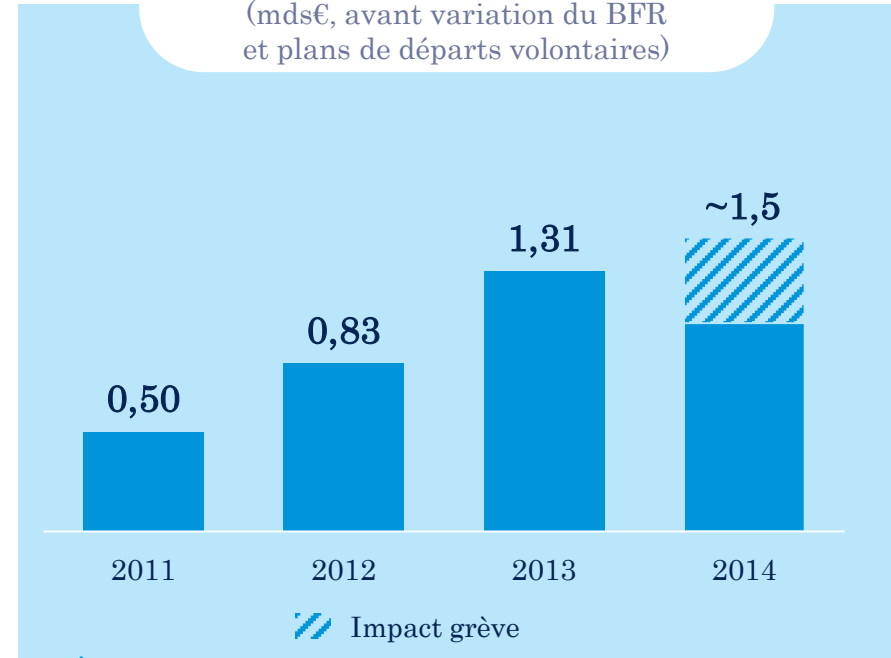
...assurant un redressement important de la situation financière

EBITDA (mds€)



2014* vs 2011 : **+670 m€**

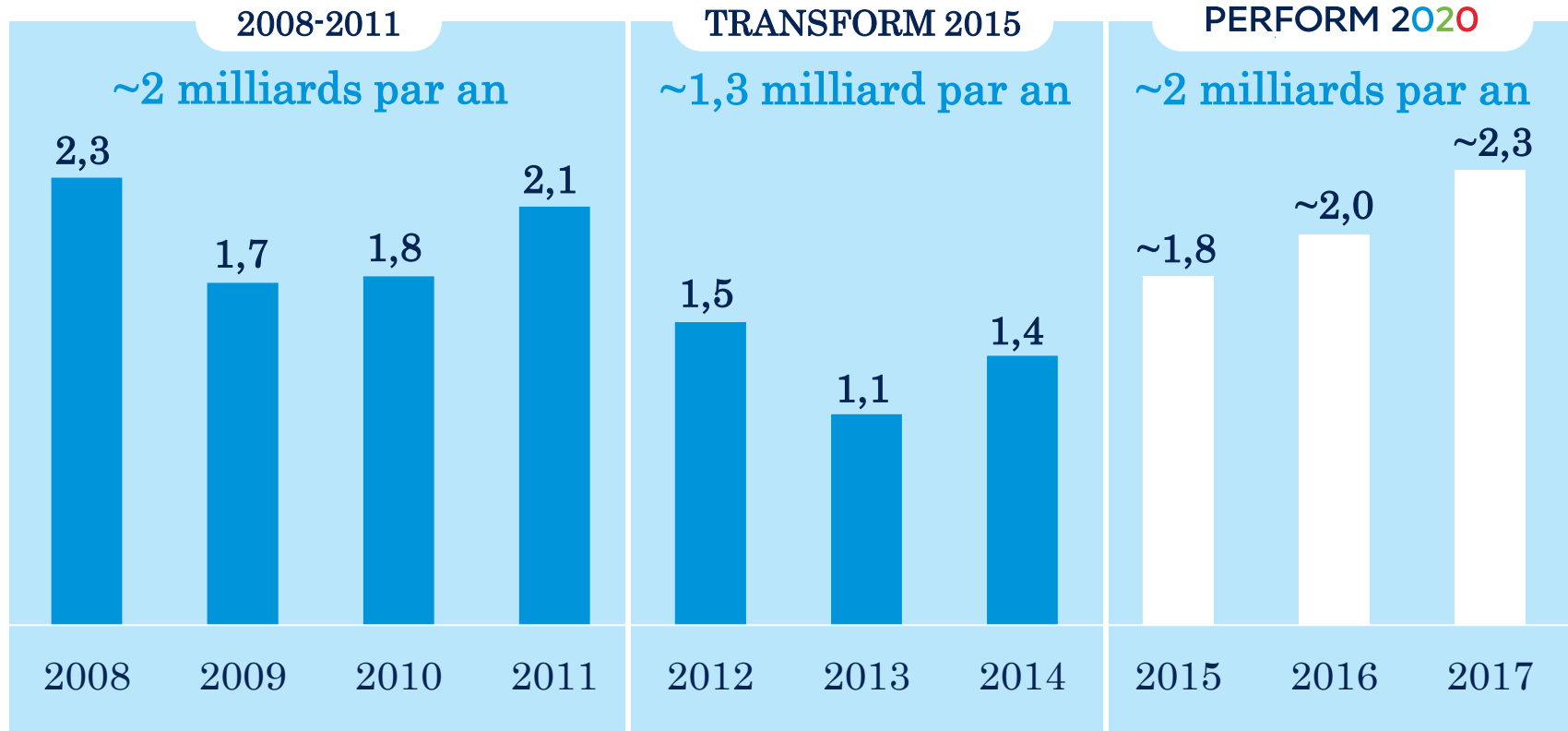
Cash-flow d'exploitation (mds€, avant variation du BFR et plans de départs volontaires)



2014* vs 2011 : **+960 m€**

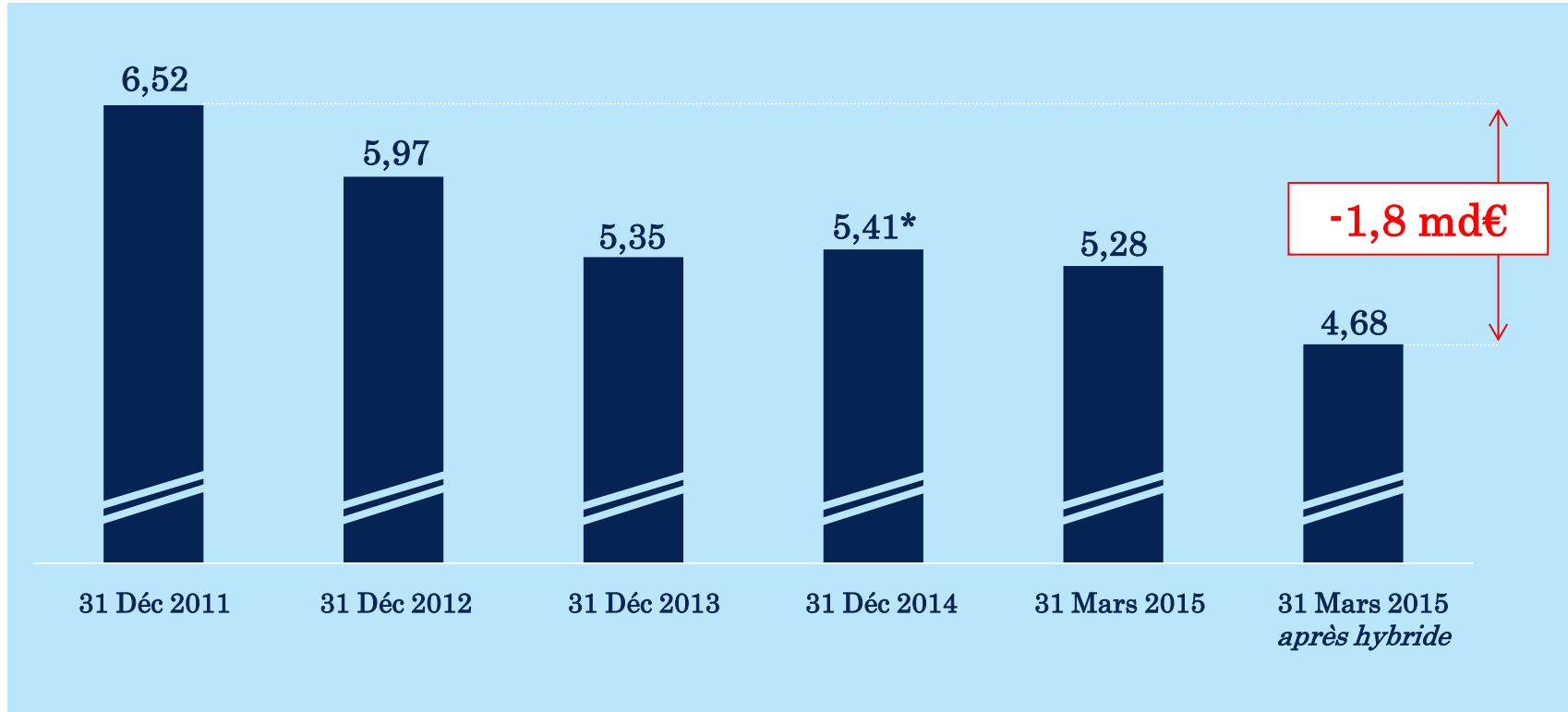
Transform 2015 : un plan d'investissement maîtrisé...

Investissements avant opérations de sale & lease back, en mds€



...soutenant la dynamique de désendettement...

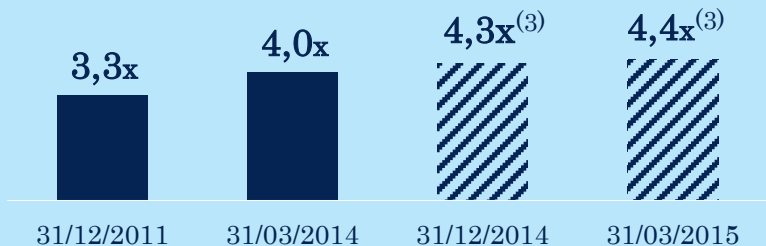
Dettes nettes depuis le lancement de Transform 2015 (mds€)



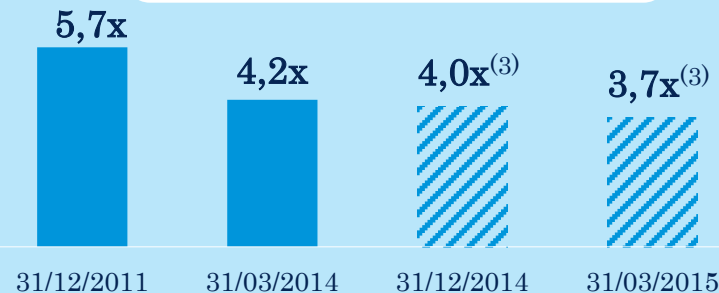
* Dette nette augmentée d'environ 400 millions d'euros en raison de la grève des pilotes

...et la forte amélioration des ratios financiers

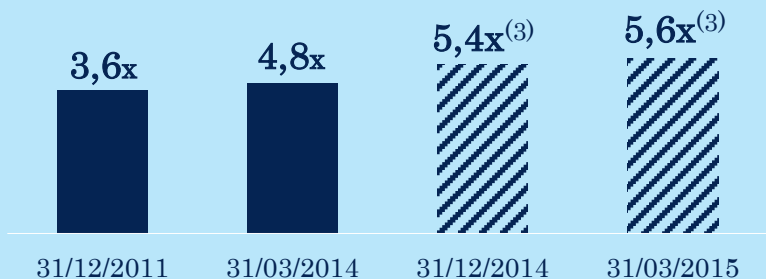
EBITDAR / frais financiers nets ajustés⁽¹⁾



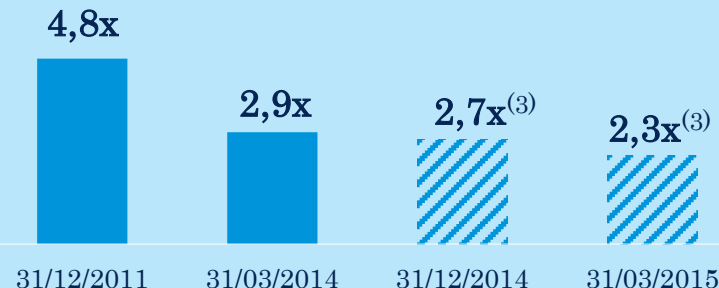
Dettes nette ajustée⁽²⁾ / EBITDAR



EBITDA / frais financiers nets



Dettes nette / EBITDA



(1) Ajusté de la part des loyers opérationnels correspondant aux frais financiers (34%)

(2) Ajustée de la capitalisation des locations opérationnelles (7x la charge annuelle)

(3) 31/12/2014 : hors impact de la grève des pilotes sur l'EBITDA(R) ; 31/3/2015 : hors impact de la grève des pilotes sur l'EBITDA(R), dette nette post obligation hybride.

Ratios publiés : voir présentation des résultats au 31 mars 2015

Faits marquants du premier trimestre 2015



Faits marquants du premier trimestre 2015

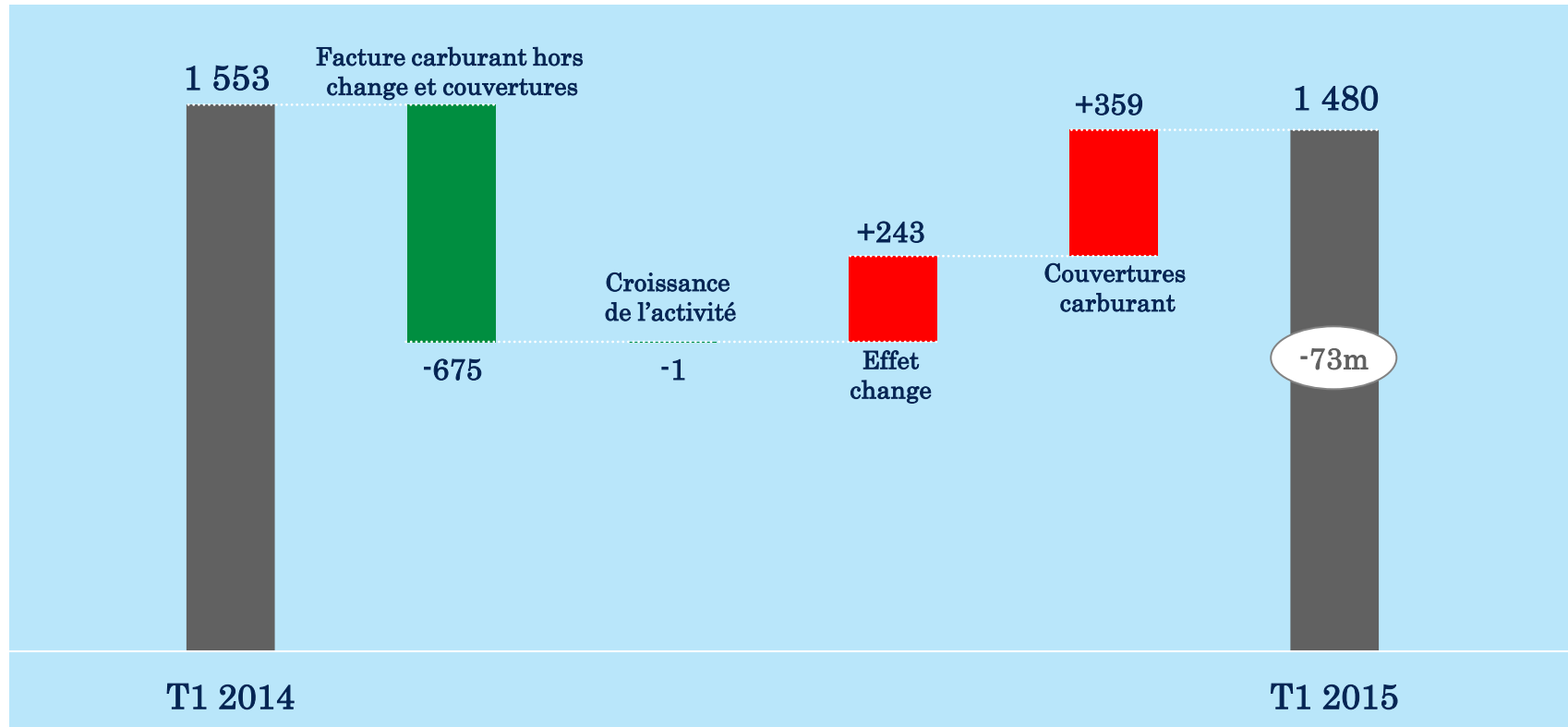
Environnement

- Contexte économique toujours peu porteur
- Forte volatilité des taux de change affectant les résultats
- Baisse du prix de marché du carburant comparé au T1 2014 :
-42% en dollars, -30% en euros

Activité

- Passage réseaux :
 - ▶ Gestion stricte des capacités limitant la baisse des recettes unitaires en dépit du déséquilibre offre-demande sur plusieurs marchés
 - ▶ 37 avions long-courrier équipés des nouveaux produits
- Cargo : forte baisse des recettes unitaires dans un contexte de surcapacité structurelle
- Activité maintenance dynamique, carnet de commande à un niveau record
- Forte croissance de Transavia en France (passagers : +56%)
- Amélioration des résultats et de la génération de cash-flow libre

Baisse limitée de la facture carburant



Une liquidité renforcée

■ Capitaux propres :

- ▶ Consolidés au 31 décembre 2014 : -632 m€
- ▶ Sociaux au 31 décembre 2014 : 3 643 m€

■ Trésorerie de 3,5 mds€ au 31 mars 2015

■ Plusieurs opérations réalisées depuis janvier 2015

- ▶ 327 m€ de trésorerie suite à la cession d'actions Amadeus (janvier 2015)
- ▶ Emission d'une obligation hybride d'un montant de 600 m€ en avril 2015
- ▶ Renouvellement des lignes de crédit : 1,1 md€ déjà réalisés

Communication actionnaires et cours de bourse



Une communication active envers les actionnaires individuels

AIRFRANCE KLM



- **Lettre aux actionnaires** diffusée à plus de 6 000 lecteurs
- **Club et Comité des actionnaires individuels**
- **Réunions d'actionnaires** à Paris et en province
- **Vote électronique dès une action** : plus de 9 000 votes en 2015
- Une communication **plusieurs fois primée** en 2014

Juillet 2014



2^{ème} lauréat

Grand prix de
l'Assemblée générale
2014, trophée du
SBF 120

Décembre 2014

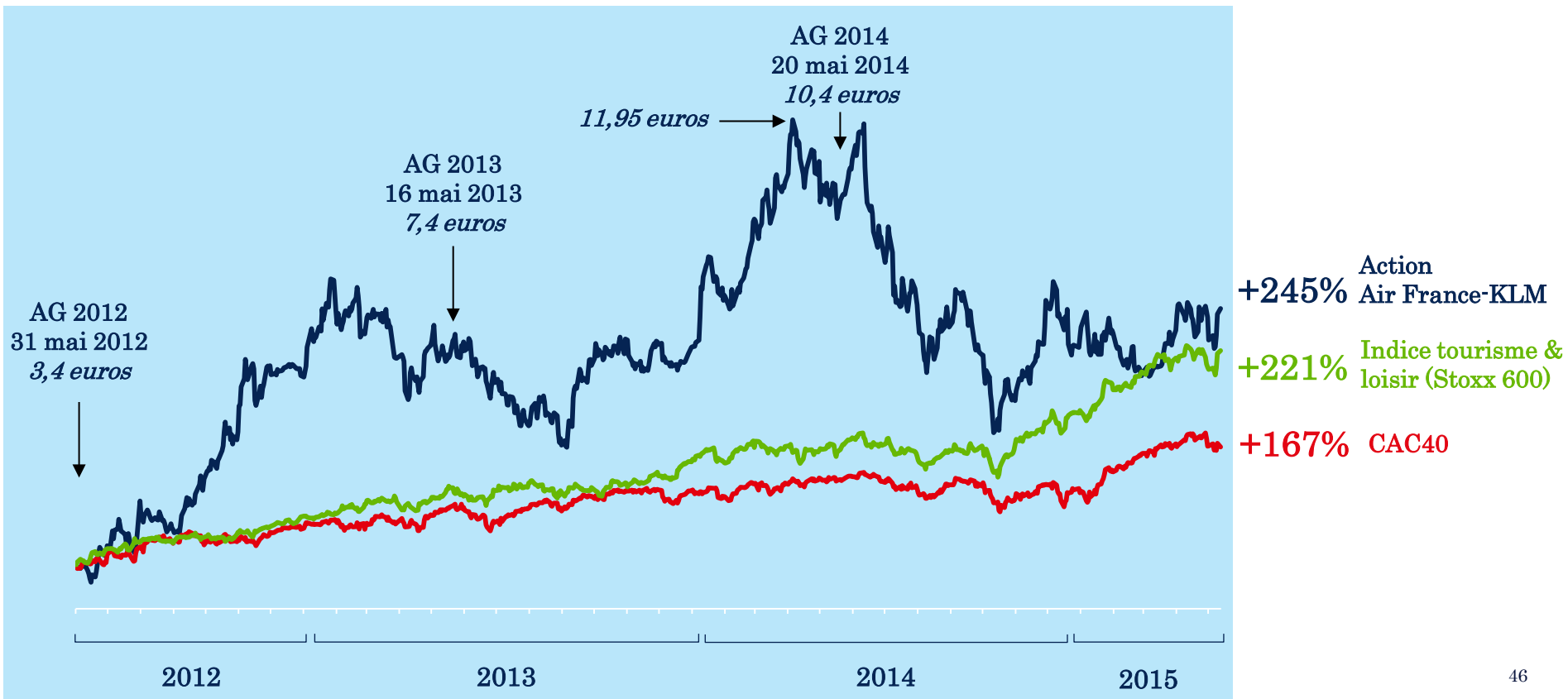


Super Trophée
d'argent

Trophées
de la Relation
Actionnaires
du Revenu

Un cours de bourse qui reste très volatile

Base 100 au 31 mai 2012



Stratégie



Le transport aérien mondial : un secteur en croissance

AIRFRANCE KLM



La poursuite du développement des activités de maintenance

AIRFRANCE KLM



La croissance au travers des partenariats et de l'alliance SkyTeam

AIRFRANCE KLM



La force de la « joint-venture » transatlantique Air France-KLM – Alitalia – Delta Air Lines

AIRFRANCE KLM



Partenariat d'Air France-KLM avec GOL, acteur local bien implanté au Brésil

AIRFRANCE KLM



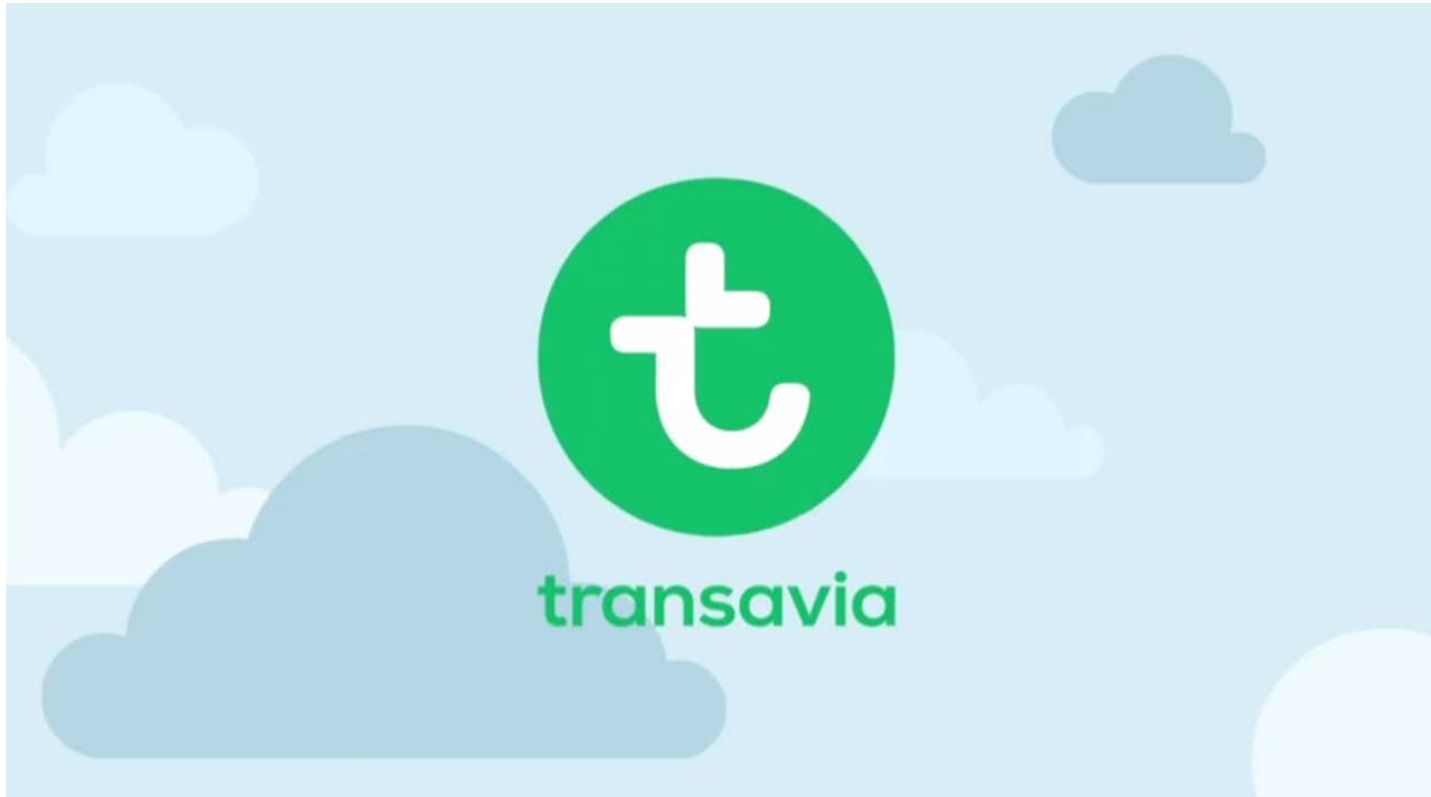
Développement de nos partenariats en Asie et particulièrement en Chine

AIRFRANCE KLM



Capter la croissance de la demande loisirs intra-européenne grâce au développement de Transavia

AIRFRANCE KLM



Montée en gamme Air France

AIRFRANCE KLM



Montée en gamme KLM



Reconquête commerciale

AIRFRANCE KLM



Présence renforcée sur le marché domestique français grâce à HOP! Air France

AIRFRANCE **KLM**



HOP!
AIRFRANCE

**PRENEZ
LE TRAIN
DE VITESSE.**

BRIVE HOP! ORLY
EN MOINS DE 1H 30.

À PARTIR DE
59€
TTC*

HOP!
VOUS Y ÊTES.

airfrance.fr ou hop.com. Billets en vente sur nos sites ou dans votre agence de voyage.
*Prix TTC, sans les taxes, les frais de service, les redevances aéroportuaires et les contributions de solidarité, de concertation, de soutien et de sécurité, ainsi que les autres taxes et contributions nationales et internationales.



AIRFRANCE KLM

PERFORM 2020





AIRFRANCE KLM

Rappel des résolutions



Approbation des comptes et affectation du résultat (résolutions 1 à 3)

- Approbation des comptes sociaux
- Approbation des comptes consolidés
- Affectation du résultat

Mandats d'administrateurs

(résolutions 4 à 7)

- Renouvellements de mandats en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans
 - ▶ M. Alexandre de Juniac
 - ▶ M. Jaap de Hoop Scheffer (administrateur indépendant)

- Nominations en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans (administrateurs représentant l'Etat)
 - ▶ M. Patrick Vieu
 - ▶ M. Jean-Dominique Comolli

« Say on Pay » (résolution 8)

- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Alexandre de Juniac, Président-directeur général

Autorisation d'opérer sur les actions de la Société (résolution 9)

Objectifs du programme

- ▶ Animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité
- ▶ Remise de ces actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières
- ▶ Attribution ou cession des actions à des salariés et dirigeants du Groupe
- ▶ Conservation et remise ultérieure des actions à l'échange ou en paiement d'une acquisition
- ▶ Mise en œuvre de toute pratique de marché et réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur

Prix d'achat unitaire maximum par action : 15 euros

Enveloppe autorisée : 5 % du capital social
(soit environ 15 millions d'actions)

Durée maximale de l'autorisation : 18 mois

Délégations financières

(résolutions 10 à 24)

■ Trois séries de délégations financières

- ▶ Délégations financières utilisables en dehors des périodes d'offre publique (résolutions 10 à 16)
- ▶ Délégations financières utilisables en période d'offre publique (avec des plafonds réduits s'imputant sur les plafonds des délégations proposées en dehors des périodes d'offre publique) (résolutions 17 à 23)
- ▶ Une autorisation d'augmentation du capital réservée aux salariés utilisable à tout moment (résolution 24)

Ajout d'un nouvel article des statuts relatif au maintien des droits de vote simples (résolution 25)

- Généralisation par la « loi Florange » du droit de vote double pour les actions inscrites au nominatif depuis deux ans, sauf clause contraire des statuts
- Proposition d'ajout d'un nouvel article 9.7 des statuts afin d'introduire une clause pour conserver des droits de vote simples et maintenir le principe « une action = une voix »
- En cas de rejet de la résolution, il sera automatiquement conféré, à compter du 3 avril 2016, un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire

Autres modifications statutaires

(résolutions 26 et 27)

- **Modifications de l'article 17 des statuts** relatives à la composition du Conseil d'administration (représentation des salariés, des salariés actionnaires et de l'Etat au sein du Conseil d'administration)

- **Modification de l'article 30 des statuts** relative aux conditions de participation des actionnaires aux Assemblées générales : la liste des personnes habilitées à participer aux Assemblées générales d'actionnaires est désormais établie au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée (au lieu du troisième jour ouvré)

Rapports du Collège des Commissaires aux Comptes



Au titre de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports sur les comptes
 - ▶ Comptes consolidés
 - ▶ Comptes annuels
- Rapport sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire

- Deux rapports relatifs aux opérations sur le capital

Comptes consolidés

(pages 264 et 265 du Document de référence 2014)

Comptes annuels

(pages 278 et 279 du Document de référence 2014)

Opinion sur les comptes

- ▶ Opinion sans réserve et sans observation sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes

Justification des appréciations

- ▶ Caractère recouvrable des actifs d'impôts différés
- ▶ Comptabilisation et évaluation des engagements de retraite et autres avantages au personnel
- ▶ Evaluation des provisions pour risques et charges, des actifs corporels et incorporels et du chiffre d'affaires
- ▶ Evaluation des immobilisations financières (comptes annuels)

Vérifications spécifiques

- ▶ Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion
- ▶ Concordance des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux avec les comptes

■ Sur les conventions et engagements réglementés

(page 280 du Document de référence 2014)

1. Autorisation au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture

- Absence de nouvelles conventions, ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice

2. Approbation au cours d'exercices antérieurs

- Absence de convention, ni d'aucun engagement autorisé au cours d'exercices antérieures s'étant poursuivi sur l'exercice écoulé dans la mesure où la situation qui justifiait initialement les procédures des anciennes conventions réglementées a disparu

Autre rapport au titre de l'AGO

■ Sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques
(page 110 du Document de référence 2014)

- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- Pas d'observation sur les informations fournies

Rapports au titre de l'AGE (1/3)

- **Sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription** (Résolutions n° 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21 et 22)
- **Sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise** (Résolution 24)

Rapports au titre de l'AGE (2/3)

Sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions n° 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21 et 22)

Objet

- Délégation de compétence pour une durée de 26 mois et selon plafond défini, afin de réaliser ce type d'opérations
- Délégation de pouvoir pour une durée de 26 mois à effet de rémunérer des apports en nature consentis à la société selon plafond défini afin de réaliser ce type d'opérations
- Avis sur la sincérité des informations chiffrées, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission

Diligences des Commissaires aux comptes

- Vérification du contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions

Conclusion

- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions d'émission, pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions
- Pas d'avis sur le prix et la proposition de suppression du DPS
- Etablissement d'un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation

Rapports au titre de l'AGE (3/3)

Sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (Résolution n°24)

Objet

- Délégation de compétence afin de procéder à des augmentations de capital pour une durée de 26 mois et dans la limite de 2% du capital social
- Avis sur la sincérité des informations chiffrées, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission

Diligences des Commissaires aux comptes

- Vérification du contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions

Conclusion

- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions d'émission, pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions
- Pas d'avis sur le prix et la proposition de suppression du DPS
- Etablissement d'un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation



AIRFRANCE KLM

Echangeons ensemble



Vote des résolutions



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE



21 mai 2015

AIRFRANCE KLM

■ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- ▶ Résultat de l'exercice : - 111 millions d'euros

■ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos

le 31 décembre 2014

- ▶ Résultat net part du groupe : - 198 millions d'euros

■ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- ▶ Perte de l'exercice : 111 263 214,83 euros
- ▶ Proposition d'affectation : au compte « report à nouveau »
qui passe ainsi de - 560 871 948,38 euros à - 672 135 163,21 euros

Quatrième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alexandre de Juniac

- ▶ Durée : 4 ans

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jaap de Hoop Scheffer

- ▶ Durée : 4 ans

■ Nomination de M. Patrick Vieu en qualité d'administrateur représentant l'Etat

▶ Durée : 4 ans

■ Nomination de M. Jean-Dominique Comolli en qualité d'administrateur représentant l'Etat

▶ Durée : 4 ans

- ▶ Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Alexandre de Juniac
 - ▶ Rémunération fixe : 600 000 euros
 - ▶ Rémunération variable : 45 000 euros

■ Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société

- ▶ Principaux objectifs du programme
 - ✦ Animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité
 - ✦ Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières
 - ✦ Attribution ou cession des actions à des salariés et dirigeants
 - ✦ Conservation et remise ultérieure des actions en échange ou en paiement d'une acquisition
 - ✦ Mise en œuvre de toute pratique de marché et réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur
- ▶ Prix d'achat maximum par action : 15 euros
- ▶ Enveloppe autorisée : 5% du capital social (~15 millions d'actions)
- ▶ Durée de l'autorisation : 18 mois
- ▶ Remplace la délégation antérieure (AG 2014) ayant le même objet

- ▶ **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec **maintien** du droit préférentiel de souscription des actionnaires (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)**
 - ▶ Montant maximum autorisé : **150 millions d'euros** en nominal soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **50% du capital**
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois
 - ▶ Met fin à la délégation antérieure (AG 2013) ayant le même objet

- ▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public, **avec suppression** du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais **avec délai de priorité de souscription obligatoire** (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)
 - ▶ Montant maximum autorisé : **45 millions d'euros** en nominal, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **15% du capital**. Ce montant s'imputera sur le plafond fixé à la 10ème résolution
 - ▶ Prix d'émission minimum : moyenne pondérée des cours des 3 derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois
 - ▶ Met fin à la délégation antérieure (AG 2013) ayant le même objet
 - ▶ Délégation utilisable en dehors des périodes d'offre publique

D Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public, **avec suppression** du droit préférentiel de souscription des actionnaires et **délai de priorité de souscription facultatif** (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)

- ▶ Montant maximum autorisé : **30 millions d'euros** en nominal, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **10% du capital**. Ce montant s'imputera sur les plafonds fixés aux 10^{ème} et 11^{ème} résolutions
- ▶ Autorisation limitée aux émissions par la Société ou ses filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital et aux émissions d'actions dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société
- ▶ Prix d'émission minimum : moyenne pondérée des cours des 3 derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%
- ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ▶ Met fin à la délégation antérieure (AG 2013) ayant le même objet

- ▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et valeurs mobilières **avec suppression** du droit préférentiel de souscription et par placement privé (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)
 - ▶ Montant maximum autorisé : **30 millions d'euros** en nominal, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **10% du capital**. Ce montant s'imputera sur chacun des plafonds fixés aux 10ème, 11ème, et 12ème résolutions
 - ▶ Prix d'émission minimum : moyenne pondérée des cours des 3 derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois

■ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital **avec maintien ou suppression** du droit préférentiel de souscription (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)

- ▶ Augmentation du nombre de titre à émettre, dans la limite de **15% de l'émission initiale** réalisée en vertu des 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions et **au même prix** que celui retenu pour l'émission initiale. Ce montant s'imputera sur les plafonds fixés aux 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions et du plafond global fixé à la 10^{ème} résolution
- ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois
- ▶ Met fin à la délégation antérieure (AG 2013) ayant le même objet

- ▶ **Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)**
 - ▶ Montant maximum autorisé : **30 millions d'euros** en nominal, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **10% du capital**. Ce montant s'imputera sur chacun des plafonds fixés aux 10ème, 11^{ème} et 12ème résolutions
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois

- **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)**
 - ▶ Montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : **150 millions d'euros** en nominal soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **50% du capital**.
Ce montant s'imputera sur le plafond fixé à la 10^{ème} résolution
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois
 - ▶ Met fin à la délégation antérieure (AG 2013) ayant le même objet

- ▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **avec maintien** du droit préférentiel de souscription des actionnaires (utilisable en période d'offre publique)
 - ▶ Montant maximum autorisé : **75 millions d'euros** en nominal soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **25% du capital**. Ce montant s'imputera sur le plafond fixé par la 10^{ème} résolution
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public, **avec suppression** du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais **avec délai de priorité de souscription obligatoire** (utilisable en période d'offre publique)
- ▶ Montant maximum autorisé : **22,5 millions d'euros** en nominal, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **7,5% du capital**. Ce montant s'imputera sur les plafonds fixés aux 11^{ème} et 17^{ème} résolutions
 - ▶ Prix d'émission minimum : moyenne pondérée des cours des 3 derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une **décote maximale de 5%**
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois

■ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par voie d'offre au public, **avec suppression** du droit préférentiel de souscription des actionnaires et **délai de priorité de souscription facultatif** (utilisable en période d'offre publique)

- ▶ Montant maximum autorisé : **15 millions d'euros** en nominal, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **5% du capital**. Ce montant s'imputera sur le plafond fixé à la 12^{ème} résolution et sur chacun des plafonds fixés aux 17^{ème} et 18^{ème} résolutions
- ▶ Autorisation limitée aux émissions par la Société ou ses filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital et aux émissions d'actions dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société
- ▶ Prix d'émission minimum : moyenne pondérée des cours des 3 derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une **décote maximale de 5%**
- ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois

- ▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et valeurs mobilières **avec suppression** du droit préférentiel de souscription et par placement privé (utilisable en période d'offre publique)
 - ▶ Montant maximum autorisé : **15 millions d'euros** en nominal, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **5% du capital**. Ce montant s'imputera sur le plafond fixé à la 13^{ème} résolution ainsi que sur chacun des plafonds fixés aux 17^{ème}, 18^{ème}, et 19^{ème} résolutions
 - ▶ Prix d'émission minimum : moyenne pondérée des cours des 3 derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une **décote maximale de 5%**
 - ▶ Durée de l'autorisation : **26 mois**

- ▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital **avec ou sans droit préférentiel de souscription** (utilisable en période d'offre publique)
 - ▶ Augmentation du nombre de titre à émettre, dans la limite de **15% de l'émission initiale** réalisée en vertu des 17^{ème} , 18^{ème} , 19^{ème} et 20^{ème} résolutions et **au même prix** que celui retenu pour l'émission initiale. Le montant nominal s'imputera sur les plafonds fixés aux 18^{ème} , 19^{ème} , 20^{ème} résolutions ainsi que sur le plafond global fixé à la 17^{ème} résolution
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois

- ▶ **Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (utilisable en période d'offre publique)**
 - ▶ Montant maximum autorisé : **15 millions d'euros** en nominal, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **5% du capital**. Ce montant s'imputera sur le plafond fixé à la 15^{ème} résolution ainsi que sur chacun des plafonds fixés aux 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} résolutions
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois

- ▶ **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (utilisable en période d'offre publique)**
 - ▶ Montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : **75 millions d'euros** en nominal soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de **25% du capital**
 - ▶ S'impute sur chacun les plafonds fixés aux 16^{ème} et 17^{ème} résolutions
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois

- ▶ Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
 - ▶ Montant maximum: **2% du capital social** existant au moment de chaque émission
Le montant nominal s'imputera sur le plafond nominal global fixé à la 10^{ème} résolution
 - ▶ Prix d'émission minimum : moyenne pondérée des cours des 20 derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une **décote maximale de 20%**
 - ▶ Durée de l'autorisation : 26 mois
 - ▶ Met fin à la délégation antérieure (AG 2014) ayant le même objet

- Ajout d'un nouvel article 9.7 des statuts afin d'introduire une clause pour conserver les droits de vote simples
 - ▶ Clause pour conserver des droits de vote simples et maintenir le principe « une action = une voix »

- Modifications de l'article 17 des statuts relatives à la représentation des salariés et des salariés actionnaires au sein du Conseil d'administration
 - ▶ Introduction d'une section (17-3) : détermination des modalités de désignation du ou des administrateur(s) représentant les salariés
 - ▶ Précision des dispositions des sections 17-1 et 17-2 de l'article 17 des statuts relatives à la représentation des salariés (et anciens salariés) actionnaires au sein du Conseil d'administration
 - ▶ Référence au régime introduit par l'ordonnance du 20 août 2014 relative à la gouvernance des sociétés à participation publique concernant la désignation d'administrateurs par l'Etat ou sur proposition de celui-ci

■ Modification de l'article 30 des statuts relative aux conditions de participation des actionnaires aux Assemblées générales

- ▶ Mise à jour des statuts avec les nouvelles dispositions réglementaires relative à la date d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux Assemblées générales d'actionnaires (deuxième jour ouvré précédant l'assemblée)

Vingt-huitième résolution

- Pouvoirs pour formalités

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE



21 Mai 2015

AIRFRANCE KLM